

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE LIEVIN
COMMUNE DE VIMY

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBERATION N° 1

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du deux novembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian SPRIMONT, Agnès LEVANT, Sylvie LANCRY, Julien WOJCIESZAK, René HAUTECOEUR, Françoise LOUVEAU, Philippe HEROGUELLE, Annie POEYDOMENGE, Laurent DEBLOCK, Jean-Pierre SANSON, Michèle DRION, Yvette DELIGNE, Bernard VANDYCKE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Evelyne NACHEL, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Franck LODER, Christine DUPAYAGE, Marie DECIMA, Jean-Marie VERWAERDE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Francis MONBORGNE, Doriane HARDY.

Françoise LOUVEAU est désignée secrétaire de séance.

Objet : Signature d'un bail de sous location entre la ville et l'auto-école « SAINT AUBERT » connue sous l'enseigne « MAT'CONDUITE »

Depuis le 01 novembre 2022, la ville est locataire de « l'ancien Trésor Public » appelé aujourd'hui « l'espace Oscar Venturella ».

Pour rappel, le projet d'aménagement de cet espace a permis d'installer à l'étage « le Pôle dynamique locale et attractivité » et de développer au rez-de-chaussée une politique d'attractivité économique par la création d'espaces de co-working et d'une cellule d'activité.

Contacté en mars par l'auto-école qui rencontrait d'importantes difficultés pour trouver un espace locatif afin de continuer son activité et dont le bail se terminait en fin d'année, l'opportunité de « l'espace Venturella » s'est alors présentée.

Afin de ne pas voir partir cette société dans une autre commune et ainsi perdre un service extrêmement important pour nos jeunes vimyinois, il a été convenu de signer un bail d'occupation entre la ville et l'auto-école « SAINT AUBERT »

La durée du bail est fixée jusqu'au 31 décembre 2025.

Le loyer mensuel toutes charges comprises est fixé à 950 €.

A cet effet, il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver le bail de sous location consenti par la ville à l'auto-école Saint Aubert sur le local mis à disposition par Pas-de-Calais Habitat situé au 2 rue résidence les peupliers
- De permettre au maire de signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet

Pour à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Christian PRIMONT



AFFICHEE LE 15/11/2023

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lens

le 14/11/2023